www.coeurpaysderetz.fr

Septembre 2011

05



"A cœur ouvert"

L'agriculture aujourd'hui et demain

Cheix en Retz - Chéméré - Port-Saint-Père - Rouans
Saint-Hilaire de Chaléons - Sainte-Pazanne - Vue

Coeur Pays de Retz
communauté de communes

Au cœur de nos communes

La rétrospective des communes en images

Sainte-Pazanne

Fêtes des associations et des bénévoles du 18 et 19 juin

Les objectifs de cette fête ont été atteints :
> faire connaitre les associations aux pazennais
> faire connaitre les pazennais aux associations
> fêter les bénévoles.



Vue

Un siècle s'est écoulé depuis la naissance de Marie VILAINE née le 11 juin 1911.

Née à ROUANS, Madame VILAINE est arrivée à VUE en 1935. Elle habitait au Moulin de la Barre où son mari était meunier.

C'est avec un immense plaisir que Robert Hus et quelques membres du conseil municipal se sont rendus dans sa petite maison à Vue, pour honorer les 100 ans de Marie, en compagnie de ses 4 enfants, 9 petits-enfants et 11 arrières petits enfants réunis pour l'occasion.



Saint-Hilaire-de-Chaléons

Un plateau Multi sports pour la jeunesse locale

Le plateau multisports situé près du terrain de foot est ouvert à tous. Cet équipement sportif de proximité offre désormais à la jeunesse locale un nouveau choix de pratiques sportives.

Cet équipement permet principalement l'initiation et la pratique de sports collectifs en loisirs : handball, volleyball, basketball, mini football, tennis et course d'athlétisme.



Port-Saint-Père



Musique et arts de rue, "Paille en Son", c'était la 4ème !

Une centaine de bénévoles s'est mobilisée aux côtés des jeunes de l'association "Fullbaz'art" pour organiser la 4ème édition du festival "Paille en Son" le 2 juillet dernier. Le festival de musique et d'art de rue a accueilli plus de 1200 personnes, conquises par l'ambiance conviviale de cette manifestation culturelle à taille humaine.

Du jazz au groove, du reggae au tribal, le public a vibré devant des artistes qui ont enflammé le chapiteau !

Cheix-en-Retz



Le samedi 7 mai, le premier loto de plein air organisé par la Cheixoise Foot Loisirs, nouvelle version de l'évènement du 8 mai, a obtenu un grand succès. Il a été suivi d'un repas dansant très réussi dans une ambiance chaleureuse de rire et de danse.

Rendez-vous le 5 mai 2012 pour la 2ème édition...

Chéméré

La fête du Parc du 18 juin

Malgré une météo capricieuse, la 14ème fête du parc a réuni de nombreux Chéméréens, notamment autour des jeux interquartiers.



Un territoire fier de son identité



Notre territoire est à la fois influencé par son fort développement démographique, ce qui en fait un des territoires les plus attractifs du département et à la fois ancré dans un tissu rural dense et dynamique.

Une de nos ambitions est de conforter l'activité agricole par la définition de priorités d'actions suite au diagnostic conduit avec la Chambre d'Agriculture. Notre dossier "à cœur ouvert" vous permettra de découvrir la richesse de l'activité agricole sur notre Communauté de communes.

Nous avons également procédé à la localisation des zones humides qui doivent être préservées selon les instructions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Nous avons fait évoluer ce dossier afin d'éviter la superposition des contraintes exigées aux agriculteurs tout en reconnaissant le rôle épurateur des bordures de cours d'eau et des zones inondables.

Par ailleurs, tout l'enjeu de notre territoire est de mettre en place sa propre dynamique de développement pour répondre aux attentes de notre population en terme d'emplois, de commerces, de services, ou de qualité de vie.

Ainsi, la Communauté de communes agit et élabore avec les autres Communautés de communes du Pays de Retz, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Celui-ci doit permettre le développement économique et l'accueil de nouvelles populations tout en préservant les milieux, notamment par une volonté commune de pérenniser des surfaces agricoles pour 20 ans, ce sont les Zones Agricoles Pérennes.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) est actuellement en discussion suite à la loi de décembre 2010 sur l'organisation territoriale. Il devrait proposer la suppression d'un certain nombre de syndicats intercommunaux mais aura assez peu de conséquence sur l'organisation de nos intercommunalités qui sont déjà bien structurées sur le département. Cela ne nous empêche pas de réfléchir aux évolutions possibles pour l'avenir. La suppression du syndicat de transports scolaires et la prise de compétence par la Communauté de communes vont dans ce sens.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce magazine et une bonne reprise de vos différentes activités après une période de vacances bien méritée.

Bernard Morilleau,
Président de la CC Cœur Pays de Retz

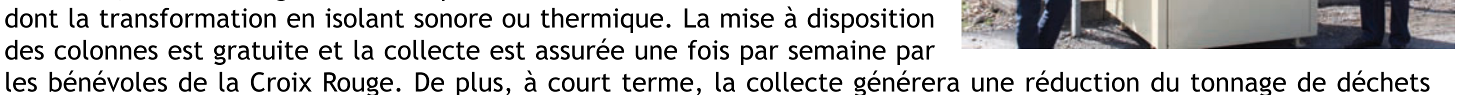
Sommaire

Au fil des mois

Collecte des vêtements, textiles et chaussures

La Communauté de communes vient de procéder à l'installation de colonnes spécifiques destinées à recueillir vêtements, textiles et chaussures. Toutes les communes du territoire sont désormais équipées.

Cette action alimente la filière sociale par l'intermédiaire de l'organisme de solidarité, la Croix Rouge. Le textile peut être valorisé sous différentes formes dont la transformation en isolant sonore ou thermique. La mise à disposition des colonnes est gratuite et la collecte est assurée une fois par semaine par les bénévoles de la Croix Rouge. De plus, à court terme, la collecte générera une réduction du tonnage de déchets ménagers, permettant ainsi une meilleure maîtrise de l'évolution de la redevance.



Consignes de collecte : merci de déposer les vêtements et textiles propres et en bon état dans un sac plastique fermé. Les chaussures, non recyclables, doivent être réutilisables et accrochées par paires.

Lieux de collecte : Port-Saint-Père, Place du Champ de Foire - Cheix-en-Retz, à l'entrée du cimetière - Rouans, à l'entrée des services techniques - Saint-Hilaire de Chaléons, derrière la Mairie et à la déchetterie du Pont Béranger - Chéméré, à proximité du théâtre - Sainte-Pazanne, derrière la Mairie - Vue, sur le parking en face de l'école publique du Tenu.



Vous souhaitez acquérir un composteur ?

La Communauté de communes propose un soutien financier pour l'acquisition d'un composteur.

Pour encourager le compostage des déchets fermentescibles qui représentent 30% des déchets incinérés, la Communauté de communes verse une aide de 20€ pour tout achat d'un composteur sur présentation d'une facture, d'un justificatif de domicile, du formulaire de demande et d'un relevé d'identité bancaire.

+ d'infos sur le site www.coeurpaysderetz.fr ou au 02 40 02 65 14.



10 tonnes

Il s'agit de la quantité annuelle de papier qui "échappe" au recyclage !

En effet, en un an, 10 tonnes de papiers ont été déposées dans le bac des emballages. Il s'agit d'une erreur de tri qui induit une répercussion financière sur la redevance.



Le papier (journaux, magazines) bénéficie d'une collecte spécifique une fois toutes les deux semaines (semaine bleue du calendrier diffusé et téléchargeable sur le site www.coeurpaysderetz.fr). Les papiers doivent être présentés en petits paquets ficelés et déposés, par exemple, à côté ou sur votre bac d'ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert). Pour des quantités importantes, la déchetterie du Pont Béranger dispose d'une benne "papier".

Ces petits gestes à adopter permettront à la Communauté de communes de maîtriser davantage le montant de la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères.

Arrêt sur image

Le samedi 7 mai, le sentier d'interprétation "Patrimoine à tous points de Vue" a été inauguré en présence de nombreux élus locaux.

Parmi les plus curieux qui se sont déplacés dès 8h30 pour parcourir quelques kilomètres, nous souhaitons féliciter notre plus jeune marcheur, Ethan Bidon, de Vue, qui du haut de ses 2 ans a sillonné le sentier à la découverte des cigognes notamment.



Ethan Bidon, notre plus jeune randonneur !

Ce sentier d'interprétation est l'occasion de découvrir les paysages caractéristiques des marais et d'associer la culture à la détente puisque 12 bornes interactives présentent le patrimoine qui jalonne la commune du Vue.

+ d'infos sur le sentier dans votre mairie et sur le site internet www.coeurpaysderetz.fr

Une communication plus dynamique

La Communauté de communes vous informe régulièrement à travers ce magazine mais également sur le site internet www.coeurpaysderetz.fr

Désormais, pour une meilleure lisibilité de nos domaines d'actions, votre mairie dispose d'un présentoir dédié à l'information des habitants. Vous y trouverez notamment le guide du tri, le calendrier de collecte, ainsi qu'un ensemble de guides touristiques et cartes de sentiers de randonnées.



L'agriculture, aujourd'hui et demain,

considérer l'activité agricole

Le territoire de la Communauté de communes représente une superficie d'environ 21 000 hectares.
Le secteur agricole en valorise environ 15 000 hectares, soit plus de 65% de l'espace communautaire, et participe grandement à l'identité locale.
L'agriculture fait donc l'objet d'une attention toute particulière de la part des élus du territoire.



Partenaires, co-financeurs

Le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, est un concours financier apporté par l'Europe pour soutenir des projets.
Concernant le diagnostic participatif, le FEADER est co financeur à hauteur de 50%.



La Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique représente 14 000 actifs dont 9 000 agriculteurs. Conseillers, techniciens et formateurs assistent et accompagnent les acteurs du secteur agricole.



La Chambre d'agriculture est co financeur à hauteur de 20% et partenaires dans la réalisation du diagnostic.

Une activité agricole marquée par plusieurs phénomènes

L'activité agricole en Loire Atlantique a connu une évolution rapide de ses pratiques tout en étant déstabilisée par des crises successives. La forte croissance démographique du territoire s'est traduite par une diminution des espaces agricoles. Ces quelques observations ont mis à jour la nécessité d'effectuer un état des lieux de l'activité agricole sur notre territoire. Aussi, courant 2009, la Communauté de communes missionne la Chambre d'agriculture pour mieux appréhender les mutations du monde agricole. La Chambre d'agriculture propose alors de mener une étude d'envergure. *Objectifs : dégager les enjeux agricoles, distinguer les attentes des agriculteurs et définir un plan d'actions à long terme.* Cette étude est appelée **"diagnostic participatif pour l'aménagement et la valorisation des espaces communautaires"**.

La Communauté de communes et la Chambre d'agriculture se sont inscrites dans une démarche de concertation avec les exploitants agricoles sur toute la durée de l'étude : *"l'intérêt majeur de ce diagnostic est qu'il s'agit d'un observatoire de l'agriculture par les agriculteurs, ce qui en fait un bon outil, selon les exploitants eux-mêmes"*, précise Jean-Pierre Lucas, Vice-président en charge de ce secteur. En effet, une coopération productive intéressante s'est instaurée entre tous les acteurs du diagnostic : agriculteurs, Communauté de communes, communes, Chambre d'agriculture, CUMA*, et s'appliquera sur le long terme.

Le diagnostic, un outil pour l'avenir

L'enquête menée a permis d'établir une photographie de l'agriculture du territoire à ce jour afin de suivre son évolution et de mettre en place un plan d'actions pour accompagner l'activité agricole (voir détail en pages centrales).

Élus, agriculteurs, et l'ensemble des partenaires disposent désormais d'un outil qui permet de se projeter dans l'avenir avec une volonté commune de concevoir un modèle d'aménagement et de développement conciliant les différentes activités du territoire.

*La Cuma est une société coopérative agricole. Ces sociétés ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.

L'agriculture, aujourd'hui et demain,

une forte dynamique collective

Le diagnostic participatif mené récemment sur le territoire par la Chambre d'agriculture permet aujourd'hui de mieux connaître le visage de notre agriculture, et surtout de mesurer les attentes du secteur. Il a également révélé les atouts et les faiblesses d'un secteur en pleine mutation.

L'étude de la Chambre d'agriculture révèle une forte dynamique collective du monde agricole qui s'est appuyé sur des projets structurants et sur les CUMA. Les exploitations sont en majorité économiquement viables, avec des installations techniques fonctionnelles. Les activités d'accueil et de vente directe sont très présentes. Selon les exploitants, la dynamique de développement du territoire et la proximité de la Métropole constituent des atouts pour l'agriculture.
En revanche, la conjoncture reste difficile avec une forte variation des prix agricoles. Les projets routiers représentent un handicap important. Les exploitants expriment le besoin d'un meilleur accompagnement notamment sur la gestion du foncier, la transmission, et la communication.



Quelques chiffres clés

> 164 exploitations sur notre territoire, avec une surreprésentation des petites structures,
> 75% des exploitants considèrent qu'ils disposent des bons outils,
> 70% des exploitants jugent leur exploitation viable, 14% la jugent non viable voire menacée. Les jeunes sont plus touchés par les effets de la crise.
> L'emploi se maintient avec 330 actifs,
> Les exploitations de notre territoire produisent principalement du lait avec environ 30 millions de litres, viennent ensuite l'élevage de vaches allaitantes, de porcs ou de volailles, la vigne, le maraîchage, la production de céréales...

L'agriculture, vue par les agriculteurs

Le point essentiel du diagnostic repose sur le questionnaire d'enquête agricole. Celui-ci a été transmis aux exploitants professionnels du territoire.

Après une réunion de présentation du projet, chaque exploitant a été convié à un entretien individuel et anonyme avec un conseiller de la Chambre d'agriculture.

Au total, 120 entretiens individuels ont pu être réalisés.

Le questionnaire présentait deux parties :

> La première permettait la collecte d'éléments quantitatifs : l'entreprise en quelques chiffres, l'état des moyens de productions et des contraintes d'exploitations, des informations sur la cessation d'activité pour les exploitants de + de 50 ans, l'avenir de l'exploitation (viabilité, pérennité), les solutions à envisager pour consolider l'exploitation, ...

> La seconde partie invitait l'exploitant à apporter ses remarques et réflexions personnelles, ses attentes et propositions sur la situation de l'agriculture, ses relations avec "l'extérieur", son opinion sur le rôle de la commune, sur les projets actuels ou à venir...

Plusieurs réunions de restitution et d'échanges avec les agriculteurs ont été mises en place dans les mairies en présence des élus, et lors des assemblées générales des CUMA.

"Demain j'achète local"

Le diagnostic participatif a permis d'établir une liste de propositions d'actions en coopération avec le secteur agricole. Parmi celles-ci, les élus ont retenu les 4 thématiques qui s'inscrivent pleinement dans la mission communautaire.

La Communauté de communes a toute légitimité pour impulser des actions sur les 4 axes suivants :
> la transmission des entreprises afin de maintenir un tissu d'entreprises dynamiques par l'accompagnement,
> la gestion du foncier pour une meilleure utilisation et réorganisation des espaces agricoles,
> l'énergie et la valorisation du bois bocage pour créer une dynamique de valorisation bois énergie bocage local,
> la valorisation des activités de ventes de produits et de service à la ferme, développée ci-dessous :







Notre territoire compte 37 exploitations qui ont développé une activité de vente directe

Le consommateur local apprécie la vente directe avec 7% des achats contre 3,5% sur le département. Notre situation périurbaine et la qualité du patrimoine naturel du territoire révèlent un potentiel important de développement de l'accueil et de la vente dite en circuits courts. Un des objectifs de cet axe était notamment d'accroître la communication sur les offres.



Le résultat se traduit par la carte "Produits en Cœur Pays de Retz", insérée en pages centrales. Ce document de promotion de la - *vente directe de produits & activités de loisirs à la ferme* - est l'aboutissement d'un travail marqué par une forte implication des producteurs sur ce projet.
Vous cherchez des produits fermiers de qualité, frais et de saison, biologiques, d'appellation d'origine contrôlée ? Optez pour la proximité. Cette carte présente les exploitations de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz - leur situation et les informations pratiques - qui vous accueillent tout au long de l'année, pour vendre en direct ou proposer des activités de loisirs..

Les acteurs de la vente directe sont nombreux sur notre territoire, allez les découvrir, ils vous feront partager leur passion du terroir.

"Produit en Cœur de Retz"- mode d'emploi :

La carte proposée par les acteurs de vente directe de produits et d'activités de loisirs, présente ci-contre est à détacher.

Une fois pliée, son petit format vous permettra de l'emporter partout, glissée dans votre poche ou dans votre sac à main. Pour cela, pliez la partie visible de la carte vers l'arrière, puis pliez une nouvelle fois en deux, vous obtenez un outil indispensable pour effectuer vos achats de produits locaux et découvrir des activités de loisirs à proximité !

Egalement disponible en mairie ou sur le site www.coeurpaysderetz.fr

Un inventaire des zones humides

préserver le bon état des eaux



La Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) du 23 octobre 2000 fonde aujourd'hui la gestion de l'eau à l'échelle de toute l'Union européenne. Elle déclare notamment l'eau "patrimoine commun de la nation" et définit un cadre pour sa gestion et sa protection. Concrètement, il s'agit de réaliser un inventaire des zones humides puisqu'elles présentent un enjeu majeur dans la préservation quantitative et qualitative de la biodiversité.

La directive impose de réaliser un état des lieux afin d'identifier les problèmes à traiter, puis de définir un plan de gestion, ainsi qu'un programme de mesures et un programme de surveillance par période de 6 ans.

> Au niveau national, la *Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques* (LEMA) adoptée le 30 décembre 2006, impose notamment d'atteindre un bon état des eaux en 2015.

> Au niveau local, le *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SDAGE) territoire "Loire-Bretagne" (bassin versant), et le *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SAGE) pour l'estuaire de la Loire sont les outils qui permettront d'atteindre le bon état des eaux défini par la directive européenne et imposé par la loi.

SDAGE et SAGE sont élaborés dans une démarche de concertation.

Le SAGE est constitué d'un bureau, organe exécutif, et de la *Commission Locale de l'Eau* (C.L.E), instance de concertation des acteurs du territoire, dont Bernard Morilleau, Président de la Communauté de communes, fait partie. La commission organise et gère l'ensemble de la procédure de mise en œuvre d'un schéma d'aménagement à l'échelle locale. C'est le lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

> A l'échelle de notre territoire, la mission d'inventaire des zones humides et des cours d'eau a été confiée au bureau d'études "*EF études*". Les résultats se présentent sous la forme de cartes détaillées qui seront intégrées dans les documents d'urbanisme comme le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).



Prélèvement d'échantillon par "EF études" à Rouans

Zones humides et activités agricoles

L'information et la concertation ont été assurées par la mise en place de groupes de travail représentatifs sur chaque commune et de réunions de restitution. Source d'inquiétude pour le monde agricole, les exploitants du territoire se sont pleinement investis dans les différentes étapes de l'inventaire pour mener à terme ce projet.
Le schéma d'aménagement ne constitue pas un frein à l'activité agricole, il a vocation à concilier les contraintes environnementales avec celles de l'exploitant, comme l'intérêt des bandes enherbées pour la préservation de la qualité de l'eau.

Artisans, commerçants et entreprises de services

une ORAC pour soutenir vos projets d'investissements



L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce est destinée à soutenir financièrement les projets de modernisation et de développement des entreprises des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Cette opération en place sur notre territoire depuis un an permet d'obtenir une aide à hauteur de 30%* des dépenses d'investissements subventionnables.

* aide comprise entre 3000 et 22500€.

Qui peut en bénéficier? Les artisans, commerçants et entreprises de services
> localisés sur une commune du territoire du Pays de Retz Atlantique,
> installés depuis au moins un an,
> réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à un million d'euro HT,
> ayant une surface de vente inférieure à 400 m²
Attention, certaines activités sont exclues du dispositif d'aides (commerce de gros, professions libérales, professions de santé, transport de marchandises, activités liées au tourisme).

Pour quels projets? Des investissements supérieurs à 10000€ et destinés à:
> moderniser vos locaux d'activités,
> améliorer votre équipement,
> faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
> assurer la sécurité de votre établissement.

Un seul dossier peut être déposé par entreprise. Contact en bas de page et plaquette téléchargeable sur www.coeurpaysderetz.fr.

Thierry Cormerais Paysagiste,

bénéficiaire de L'ORAC



Rencontre avec Thierry Cormerais qui développe depuis 30 ans une activité de paysagiste orientée vers l'entretien de grands ensembles (immeubles, entreprises). Dans le cadre de l'ORAC, il est le premier à avoir bénéficié d'une aide sur notre territoire.

Thierry Cormerais a saisi l'occasion d'améliorer son parc outillage et répondre ainsi à certaines de ses exigences : *"L'activité paysagiste nécessite un équipement important qui selon moi doit non seulement répondre à des critères de performances, de coûts mais également humains et environnementaux. Dans notre projet, nous souhaitions d'une part réduire la pénibilité du travail de nos salariés, et d'autre part répondre à nos exigences en matière de développement durable".*

L'aide de l'ORAC a permis à l'entrepreneur d'acquérir des tailleuses de haies électriques et un broyeur de branches. Après plusieurs essais, son choix s'est porté vers du matériel électrique français. Les tailleuses de haies fonctionnent grâce à des batteries au lithium nouvelle génération, portable en "sac à dos", qui permettent de travailler deux jours sans effectuer de recharge, leur poids est de 3kg.

Le soutien de l'ORAC a surtout permis d'envisager plus sereinement le gros investissement que représente un broyeur de branches. Pour Thierry Cormerais les avantages de cet équipement sont nombreux: *"Le broyeur nous permet de traiter nos déchets verts, jusqu'à 16 cm de diamètre, répondant ainsi au problème d'évacuation des coupes. Le paillis produit est aussitôt réutilisé dans les massifs. La technique du paillage permet de réduire l'arrosage et de supprimer tout traitement phytosanitaire puisqu'elle restreint naturellement la production de mauvaises herbes et constitue un engrais naturel pour les plantations."*

Après plusieurs mois d'utilisation, l'équipe de terrain constituée de 4 salariés, Benjamin, Simon, Camille, Wilfried, et d'un apprenti, Corentin, est vraiment satisfaite de ces nouveaux équipements.

Infos pratiques

Partenaires financiers





Partenaires techniques





L'ORAC vous intéresse? Contactez notre chargée de mission Corinne Grasset, tél. 02 40 02 62 92, de@coeurpaysderetz.fr, constituez le dossier de demande avec un appui technique, attendez l'accusé de réception de votre dossier complet pour réaliser vos investissements, le Comité Technique Régional examine votre dossier, achevez vos investissements et réalisez une formation dans l'année qui suit l'avis favorable, percevez la subvention sur présentation des documents de fin de travaux et des justificatifs de suivi de formation.

Points d'eau naturels et artificiels

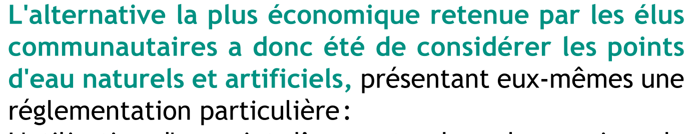
garantir des réserves d'eau en cas d'incendies

Dans le cadre de sa compétence "secours et incendie", la Communauté de communes a engagé des travaux de création et d'entretien des Points d'Eau Naturels et Artificiels, ou PENA en lien avec les services de secours. Après une première phase, les travaux se poursuivront à l'avenir afin de garantir la sécurité des habitants contre les risques d'incendie.



Curage de l'étang le la Jarrie Rousse à Chéméré

Le dispositif "classique" de protection de la population contre les incendies est le raccordement des services de secours au réseau d'eau potable, à travers les poteaux et bouches d'incendie. Ce dispositif est suffisant en milieu urbain puisque la capacité hydraulique et la pression dynamique répondent à la réglementation en vigueur. En revanche, au cœur de notre belle campagne, il s'avère que les poteaux incendie mis en place dans les hameaux fournissent un débit trop faible. Pour plus de sécurité, le réseau en milieu rural doit être renforcé.



L'alternative la plus économique retenue par les élus communautaires a donc été de considérer les points d'eau naturels et artificiels, présentant eux-mêmes une réglementation particulière:
L'utilisation d'un point d'eau naturel par les services de secours doit répondre à plusieurs critères,
> la ressource doit être en permanence d'au moins 120 m³,
> le site doit être accessible aux véhicules de lutte contre l'incendie en toute saison et permettre d'effectuer les manœuvres indispensables à leur évolution.
De même, la mise en place d'un point d'eau artificiel, comme une citerne souple, exige
> qu'il soit clôturé et signalé comme étant réservé aux services d'incendie,
> qu'il soit intégré dans le secteur à protéger dans le souci du respect de l'environnement.

C'est ainsi que les travaux d'entretien des points d'eau naturels et de création de points d'eau artificiel sur le territoire ont été entamés en février 2011 et menés sur les communes et lieux dits suivants :
> Cheix-en-Retz, curage de l'étang de la Métairie du Bois
> Chéméré, curage de l'étang de la Jarrie Rousse et réalisation d'un puisard en bord de route départementale,
> Saint-Hilaire de Chaléons, pose d'une citerne à la Cour des Landes,
> Sainte-Pazanne, pose d'une citerne au Bois Flamberge,
> Vue, pose d'une citerne à la Hamoyère.
Malgré quelques intempéries hivernales, les travaux ont pu être finalisés en juillet dernier.

Les PENA et les citernes souples notamment sont plus généralement réalisées dans les zones industrielles et commerciales. **La Communauté de communes est la première collectivité du département à avoir retenu cette solution technique pour garantir efficacement la sécurité des particuliers. Cette initiative se poursuivra sur notre territoire.**

Arrêt sur images



Mise en plase de la citerne souple après terrassement



Remplissage de la citerne avec les services de secours



Sécurisation des abords du point d'eau artificiel

Le Système d'Informations Géographiques communautaire

une cartographie interactive du territoire simple d'utilisation

La Communauté de communes est équipée d'un outil de cartographie interactive, appelé aussi SIG, Système d'Information Géographique. Depuis septembre 2010, une chargée de mission intègre les données des 7 communes du territoire Cœur Pays de Retz. Un travail minutieux de mise à jour au service des communes et de l'internaute.

Rencontre avec Fabien Leray, agent communal en charge de l'urbanisme, qui nous livre ses impressions sur cet outil :

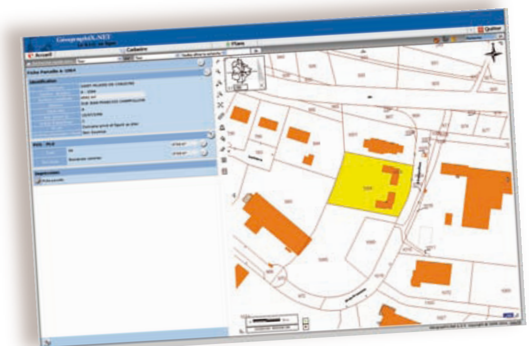


Comment définiriez-vous le SIG ?
Le SIG est un système capable de présenter et d'organiser différentes données informatiques avec production de cartes ou plans : par exemple, visualiser un relevé cadastral avec les instructions d'urbanisme s'y rattachant.

Qu'est-ce qui a changé dans votre travail depuis l'arrivée du SIG ?
Le SIG me permet de renseigner plus efficacement et rapidement mes interlocuteurs, et de disposer d'un maximum d'informations en quelques "clics".

Pouvez-vous citer un exemple concret d'application ?
Cet outil me permet d'enregistrer et de suivre toutes les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, ...), et de proposer aux élus et à la population des données statistiques (nouvelles constructions en 2010 par exemple).

Que peut apporter le SIG aux habitants du territoire ?
Le SIG permet avec un simple accès internet d'obtenir des informations concernant un terrain (zonage, réglementation, relevé cadastral), visualiser ou imprimer un circuit de randonnée, localiser un bâtiment public, une adresse, éditer un plan de la ville, ...



Qu'est ce qu'un SIG ?
D'un point de vue technique, le SIG est un système informatique qui permet de traiter et de communiquer des informations localisables, en mettant en relation des cartes informatisées (cadastre, plans locaux d'urbanisme, réseaux) avec des bases de données (propriétaires, liste des rues, ...). L'administrateur effectue les mises à jour, corrige les dysfonctionnements, créé de nouvelles applications (...) pour que l'utilisateur final (agent ou internaute) puisse manier l'outil sans se soucier des aspects techniques.

Trois modules de cartes interactives vous permettront de mieux connaître votre territoire :

> Un module "Cadastre et PLU"
Ce module qui s'adresse, en premier lieu, aux services d'urbanisme, vous permettra de rechercher une parcelle, de connaître la surface d'une parcelle, les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune, ...

> Un module "Plan de ville"
Ce module, destiné au grand public, complète les plans papiers réalisés par les communes. Il permet de visualiser l'ensemble des voies (rues, chemins, grandes routes) et les équipements présents dans les communes (terrains de sports, écoles, périscolaires, bureaux de postes, services administratifs, ...) avec la mention d'informations pratiques (horaires d'ouverture). Les plans peuvent être imprimés.

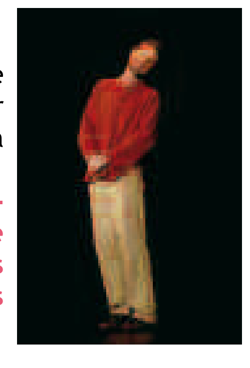
> Un module "Tourisme et Randonnée"
Le grand public amoureux de balades bucoliques ou de randonnées sportives sera particulièrement intéressé par ce module. Tous les sentiers de randonnée du territoire sont mis en évidence. Impossible de se perdre ! Vous pourrez également télécharger ou imprimer les documents utiles à la préparation de vos sorties.

Cet outil comporte de multiples fonctionnalités et sera amené à évoluer au fur et à mesure que les besoins s'exprimeront.

Découvrez la cartographie interactive sur www.coeurpaysderetz.fr
rubrique aménagement du territoire

Les animations à venir sur nos communes

Port-Saint-Père



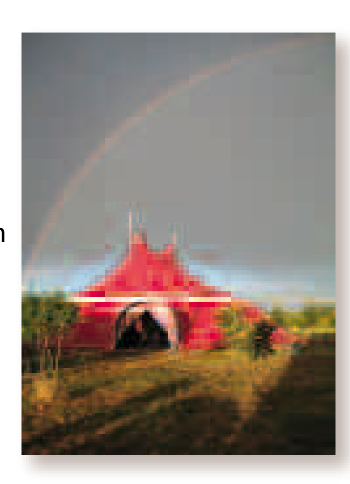
Spectacle gratuit pour enfants:
Cette année, la bibliothèque municipale a convié le conteur Pierre Desvigne qui proposera deux spectacles successifs.
Rendez-vous mercredi 19 octobre en début d'après-midi, Salle de la Colombe pour 30 minutes d'évasion pour les 4 à 6 ans puis 1h pour les plus grands.

Chéméré

Accueil des nouveaux résidents:
Samedi 10 septembre aura lieu le forum des associations. A cette occasion, la municipalité accueillera les nouveaux résidents installés sur notre commune depuis 3 ans. Un petit train sillonnera le bourg tout l'après midi.



Sainte-Pazanne



Week-end spectacles sous chapiteau du vendredi 28 au dimanche 30 octobre

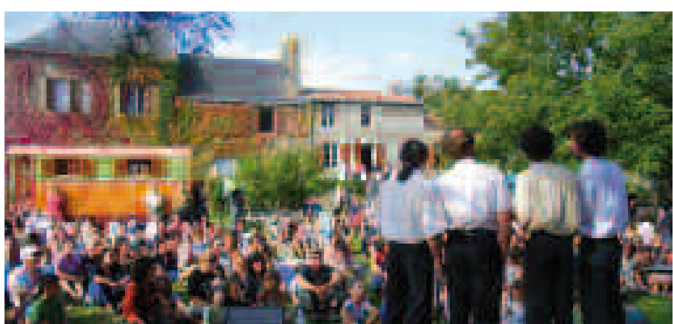
Au programme…
Vendredi 28 octobre en soirée :
- *la cocotte minute*, théâtre d'improvisation
- chorale décalée, *Gruppetto*.

Samedi 29 octobre en soirée :
- *l'harmonie pazennaise*
-le fameux *Bal des Variétistes*,

Dimanche 30 octobre en après-midi :
- *Théâtre Evolution*
- *la Compagnie des Pilleurs d'épaves*.

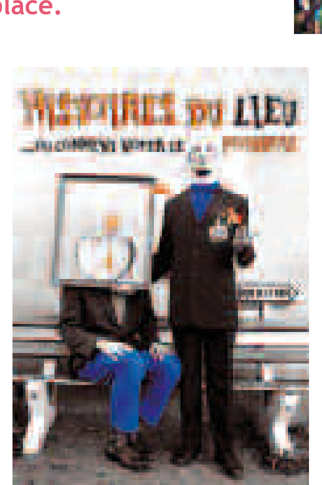
À Sainte-Pazanne également:
Guy Gilbert, auteur de "*Un prêtre chez les loubards*" sera à Sainte-Pazanne les **4,5 et 6 novembre.**
Programme sur www.sainte-pazanne.fr

Cheix-en- Retz



La Journée Cheix'n Sun : 3ème édition
Comme en 2007 puis 2009, l'association Cheix'n Sun prépare pour le dimanche 18 septembre sa journée de festivités sur les rives de l'Acheneau et dans les jardins du gîte. Rendez-vous dès 12h pour des concerts, des spectacles et autres animations, un marché artisanal et, bien sûr, le fabuleux manège "La Chevauchée fantastique".
Entrée libre, buvette et restauration sur place.

Rouans

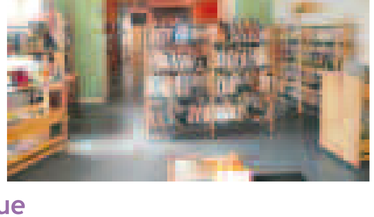


Les 25 ans du tournage du film "le Grand Chemin", à Rouans, ça se fête!
C'est sur les traces du "Grand Chemin" que les 23, 24 et 25 septembre s'ouvrira la saison culturelle 2011-2012 de l'Espace Cœur en Scène.

> **Vendredi 23 septembre**, à partir de 18h, Allée de la Cure:
- Inauguration de l'exposition sur Le Grand Chemin à Cœur en Scène (visible jusqu'au 2 octobre),
- Pique-nique party : n'oubliez pas votre panier!
- Projection du film Le Grand Chemin en plein air à la tombée de la nuit

> **Samedi 24 et Dimanche 25 septembre**
- "Histoires du lieu ou comment noyer le poisson", Compagnie Bulles de Zinc
- Visites guidées décalées à l'occasion des 25 ans du tournage du film : 11h-15h/ 16h30-18h - Réservation conseillée au 02 40 64 18 32 - Gratuit.

St-Hilaire de Chaléons



La bibliothèque municipale de Saint-Hilaire a été réaménagée, avec l'aide du Conseil Général de Loire Atlantique pour offrir aux lecteurs un choix plus large en livres et vidéothèque. Un accès internet sera à la disposition des habitants.
Une porte ouverte aura lieu le samedi 17 septembre 2011 de 10h à 12h afin de vous faire partager les nouveautés. N'hésitez pas à venir pousser les portes de la bibliothèque.





Vivre au cœur du Pays de Retz n°5-Septembre 2011
Directeur de la publication: Bernard Morilleau-*Rédaction*: CCCPR-service communication-*Conception & réalisation*: service communication-*Crédit photos*: communes & CCCPR- *Imprimeur*: La Clonerie, labellisé imprim'vert sur papier PEFC-*Tirage*: 8000 exemplaires-*Dépôt légal*: à parution-
Contact CCCPR: 02 40 02 62 92- *Ne pas jeter sur la voie publique*.